



Direction territoriale Ouest Département Villes et territoires

Groupe de Travail Dématérialisation des Documents d'Urbanisme Commission des standards du CNIG

Compte-rendu de réunion du 20 mars 2025

Participants:

Nom Prénom	Organisme	Présent	Excusé
Aurore ALARCON	IGN / Département normalisation	Х	
Jean-Marc BARBIERI	Cergy-Pontoise Agglomération		Х
Myriam BASLé	Rennes Métropole		Х
Stanislas BESSON	DDT 38	Х	
Alexandra COCQUIERE	Institut Paris Région		Х
Quentin COURTIADE	IGN / Consultant AMOA GPU	Х	
Marion DUMONT	IGN Cheffe de projet GPU	Х	
Myriam FAIVRE	DHUP / UP4		Х
Bruno FORGET	SIEEA	Х	
Stéphanie GABALDA	Rambouillet Territoires		Х
Arnauld GALLAIS	Cerema Ouest	Х	
Hermance GAUTHIER	Projet DOCURBA		Х
Elise HENROT	Géoscope	Х	
Morgane HYVERNAGE	St-Brieuc Armor Agglomération	Х	
Nicolas KULPINSKI	Métropole Aix-Marseille Provence	Х	
Alban KRAUS	Tulle Agglo		Х
Amélie LABORDE	Fédé SCoT (et SCoT Seuil du Poitou)		Х
Antoine MORICEAU	SOGEFI	Х	
Cyrille PALLUAUD	Bordeaux Métropole		Х
Stéphane ROLLE	CRIGE PACA		Х
Vincent ROUILLARD	DREAL Bretagne		Х
Arnaud STEGHENS	Métropole de Lyon		Х
Myriam URSPRUNG	DHUP / UP4		Х
Arnaud VAILLIER	DHUP / UP3 / Chef de projet GPU	Х	
Mathilde VALLOT	St-Brieuc Armor Agglomération	Х	
Christophe VILLOTTA	Communauté d'Agglo de La Rochelle		Х

Ordre du jour :

- · Revue du précédent compte-rendu, infos diverses
- Actus métier urbanisme (A. Vaillier)
- Avancement du SG3 "SUP" (M. Dumont S. Besson)
- Avancement du SG5 "Symbolisation" (N. Kulpinski)
- Avancement du SG6 Structuration du règlement d'urbanisme (A. Alarcon)
- Maintenance évolutive des géostandards d'urbanisme (A. Gallais)

Prochaines réunions : 19 juin, 2 octobre (mercredi), 11 décembre 2025 à 9h30 en visio

L'ensemble de la documentation et des présentations de la réunion est disponible sur <u>l'espace de partage</u> du GT CNIG DDU.

1. Revue du précédent compte-rendu, points d'actualité

Le précédent compte-rendu du GT CNIG DDU est validé.

Actions réalisées :

- SG3 : réunion du 11 mars (M. Dumont, S. Besson)
- SG5 : réunion du 10 mars (N. Kulpinski)
- SG5 : proposition de symbolisations PSC 56 et INF 43
- SG6 : réunion du 20 décembre et du 7 février (A. Alarcon)
- Intégrer les codifications PRESC 56-00 et INFO 43-00 dans le standard PLU/CC/PSMV (A. Gallais)
- Corriger les coquilles du standard PSMV page 31 sur les OAP (A. Gallais)

Actions à lancer ou poursuivre :

- SG2 (PSMV PVAP): travail collaboratif (Github PVAP) d'élaboration du projet de standard PVAP à partir du standard PSMV (A. Kraus avec J-M. Barbieri et E. Henrot)
- SG5 : lever les incertitudes concernant les primitives graphiques des prescriptions et périmètres d'information, avec création de nouveaux symboles pour ceux le nécessitant (N. Kulpinski)
- SG5 / PPP : documentation, refonte et automatisation du catalogue de symboles
- SG5 / PPP : formulaire ou modèle d'issue de demande de nouveau symbole
- DDU : Créer son compte Github et s'abonner aux issues du Github PLU (tous !)

INFOS / ACTUS

- Action d'industrialisation de la standardisation au sein de la « Fabrique des standards » du CNIG.
- Une enquête a été menée auprès des utilisateurs du GPU. La synthèse est en cours.
- Le GT des utilisateurs du GPU démarrera en 2025, sous réserve de la convention GPU à venir.

2. Actualités métier et évolutions de la réglementation" (UP3 / UP4)

Par A. Vaillier

2.1 Documents d'urbanisme

<u>Les cartes de préfiguration des zones exposées au recul du trait de côte</u> (art. <u>L.133-1</u> du code de l'urbanisme) seront intégrées au GPU. Elles anticipent lorsque nécessaire les <u>zones exposées au recul du trait de côtes</u> (ZERTC) traitées en prescription 54-01 et 54-02. L'<u>issue 17</u> a été ouverte à ce sujet.

A. Vaillier souhaite que l'aspect prescriptif du standard PLU/CC soit bien énoncé dans le document, au-delà de son sous-titre. Ceci pourra notamment s'appliquer à l'indication des primitives graphiques (surfacique, linéaire, ponctuelle) autorisées suivant les codes de prescription (cf. §4 sur la symbolisation). Par exemple, les prescriptions concernant des secteurs, périmètres, etc. ne peuvent pas être saisies sous forme ponctuelle.

A. Vaillier interroge la pertinence des codes « fourre-tout » 99 dans le standard. Leur utilité est confirmée même si elle s'avère moins forte qu'au début de la démarche de dématérialisation.

2.2 SUP

La documentation du cadre réglementaire sur les SUP (<u>nomenclature nationale</u>, <u>fiches SUP</u>) est désormais portée par le GPU dans son menu <u>à propos > SUP</u>.

Infosols (de la DGPR) a repris la responsabilité du versement des SUP « sites et sols pollués » sur le GPU. Les DREAL sont chargées de supprimer ces données de leurs lots de SUP PM2 en conservant les autres, notamment les ICPE. Les étapes à suivre sont décrites dans une <u>notice dédiée</u>.

02/04/25 2 / 8

Questions / débats

- En s'appuyant sur l'exemple d'une pièce écrite mal nommée par rapport à son contenu, E. Henrot signale les limites de la validation automatisée et le fait que les efforts pour rendre le standard plus prescriptif ne pallieront pas les erreurs non détectables par un validateur de données. S. Besson confirme que le contrôle de légalité ne pourra le faire davantage, et il rappelle qu'il appartient à l'autorité compétente de contrôler minutieusement le contenu du document d'urbanisme avant sa publication.

Décision / Actions

- désigner les primitives graphiques autorisées suivant les codes de prescription et de périmètres d'information (A. Vailler, N. Kulpinski, d'ici la prochaine publication du standard)
- prévoir l'intégration des cartes de préfiguration des zones exposées au recul du trait de côte (cf. § 6)

3. Avancement du SG3 "SUP"

Par M. Dumont et S. Besson - cf présentation.

Le GT DDU s'est prononcé pour une éventuelle révision du standard SUP répondant au besoin de faciliter la production, la publication et l'exploitation des SUP par la communauté d'utilisateurs.

En dehors des aspects modélisation, l'instruction ADS serait grandement facilitée par la connaissance exacte de la disponibilité des SUP et par l'obligation pour les gestionnaires de publier leurs SUP (à l'instar de l'obligation, pour les collectivités, de publier leurs documents d'urbanisme).

Selon les besoins exprimés par les collectivités, il semble intéressant de réduire les informations utiles à la géométrie de l'assiette, en lui faisant porter l'ensemble de l'information relative à la SUP qui la génère, et à/aux actes qui l'institue(nt).

Le SG3 est ouvert à tous et il a vocation à regrouper toutes les parties prenantes (producteurs, utilisateurs, bureaux métiers, entreprises, etc.), pour travailler à la fois sur ce qui relève du standard, ce qui touche aux questions métier mais également aux sujets plus techniques tels la publication des SUP, l'actualisation et l'exploitation dans le GPU, les recommandations aux gestionnaires, etc. cf. le <u>mandat du SG3</u>.

Le SG3 « SUP » dispose de son propre « Github SUP ».

Le SG3 « SUP » s'est réuni le 11 mars.

3.1 Renseignement des attributs

Le renseignement des attributs a été analysé sur la base nationale exportée du GPU en décembre 2024. Il en ressort que certains attributs à renseignement facultatif (ex : adresse pour les AC4) ne semblent jamais utilisés et pourraient être supprimés. Certains attributs semblent redondants (ex : source des référentiels de saisie) et pourraient être rationalisés sous réserve de l'avis des producteurs sur leur utilité.

Le SG3 prend également en compte le besoin de mieux articuler les données SUP avec les données métier, par exemple l'articulation entre les SUP relatives aux risques et l'identifiant GASPAR.

3.2 Gabarits de SUP

Un script SQL <u>est à disposition</u> sur le Github pour créer le gabarit générique des SUP avec l'ensemble des tables. Un gabarit générique comprenant le modèle commun avec l'ensemble des attributs spécifiques à certaines catégories de SUP pourrait également convenir.

En fonction des ressources disponibles, le SG3 pourra envisager de développer des scripts de migration entre versions et/ou profils du standard SUP.

3.3 Obsolescence de la version 2013

Les producteurs utilisant le standard SUP v2013 ont été identifiés et sont minoritaires. Ils ont d'ailleurs globalement déjà migré une partie de leurs données sur la version 2016.

Le GT DDU acte que le standard SUP v2013 est obsolète. Un planning et un plan de communication seront établis par le SG3. Un accompagnement pourrait être mis en place avec une note listant les modifications majeures entre les deux versions.

02/04/25 3 / 8

3.4 Profil du standard « à plat »

Le profil du standard à plat sera défini par le SG3 à partir de la <u>proposition de A. Moriceau (Sogefi)</u> (cf. <u>CR du 20 juin 2024</u>) et du <u>modèle simplifié proposé en 2013</u>.

3.5 Table relationnelle entre les communes et les SUP

Le besoin est plébiscité. Il est actuellement étudié comme une future fonctionnalité du GPU qui fera également écho à la fonctionnalité "PAC automatique" de <u>Docurba</u>, permettant aux DDT d'établir un porter à connaissance semi-automatique à partir des données SUP du GPU et de compléments éditables par la DDT. Le projet GPU en définira les spécifications fonctionnelles. Le SG3, le projet DOCURBA et les utilisateurs seront sollicités.

Questions / débats

- Pour alimenter la réflexion sur la table relationnelle entre les communes et les SUP, N. Kulpinski et S. Besson partageront au projet GPU quelques modèles de listes de SUP.
- A. Moriceau pose la question des SUP qui ne sont pas publiées sur le GPU et ne figureront pas dans le porté à connaissance. Il s'interroge sur les moyens de compléter l'inventaire des SUP.

Les listes de SUP annexées aux PLU suivant le standard CNIG PLU pourraient apporter un début de complément d'informations à condition que l'information soit formatée sous forme tabulaire plutôt que sous forme de pièce écrite en pdf. Il convient d'offrir la possibilité d'ajouter une SUP à une liste communale des SUP.

Décision / Actions

- Le GT DDU acte que le standard SUP v2013 est obsolète. Ce sera indiqué sur la page CNIG (A. Gallais)
- La forme du fichier <insee>_liste_sup_<datappro>.pdf est à améliorer dans le standard PLU (SG3)
- Prochaine réunion du SG3 le 10 juin 2025.

4. Avancement du SG5 « Symbolisation »

Par N. Kulpinski. cf présentation.

Le SG5 travaille à la création des symboles manquants ou bien correspondants à de nouveaux codes. Le processus s'appuie sur les labels des issues, ceu-ci différencient les différentes phases d'instruction. Le SG5 souhaite mettre en place : un service de demande de création de nouveaux symboles s'appuyant sur un formulaire directement dans la section issue du <u>Github du SG5</u>; la génération automatisée du catalogue en HTML avec Github pages ; la révision et la conversion au format Markdown du document de spécifications générales et son intégration dans Github pages. Cependant, le SG5 ne dispose plus des compétences nécessaires au chantier de refonte et d'automatisation du catalogue de symboles. Un projet d'étudiant a été lancé pour y pallier.

Le SG5 s'est réuni le 10 mars.

Le projet étudiant concernant la réalisation d'un formulaire de demande de nouveaux symboles, l'automatisation de l'actualisation du catalogue de symboles, a été mené mais n'a pas donné le résultat escompté. Le sujet de l'actualisation et de l'automatisation du catalogue de symboles demeure entier.

L'outillage de gestion du catalogue de symboles pourra être complété d'outils à tester : <u>Géostyler</u> pour l'automatisation des exports ou la conversion des fichiers de style, et de <u>Grist</u> (<u>ici</u> aussi) offrant des fonctionnalités de tableur et de data visualisation en ligne.

Le SG5 a validé le symbole INF-S 43-00 001 pour les Obligations Légales de Débroussaillement (OLD).

Le symbole <u>PSC-S 56-00 001</u> concernant les servitudes de résidences principales est en cours de validation.

L'intégration de évolutions concernant la couleur du trait de zonage à grande échelle et la symbolisation des SUP I3 et I5 dans le GPU est en cours.

02/04/25 4 / 8

La symbolisation de la PM9 est en attente de la fiche méthodologique rédigée par UP4.

Le suivi de la gestion des symboles par le SG5 et par le GPU est géré dans ce <u>tableur partagé par les participants du SG5</u>. Celui-ci met en évidence des effectifs pour lesquels soit les objets ne sont pas prévus dans la primitive graphique indiquée (par exemple des prescriptions linéaires ou ponctuelles au lieu de surfaciques), soit la primitive graphique linéaire ou ponctuelle est confirmée et la symbolisation est manquante. Le SG5 a saisi le bureau métier pour désigner les primitives graphiques autorisées suivant les codes de prescription et de périmètres d'information. A. Vaillier et N. Kulpinski y travailleront ensemble.

Code =	Sous =	NNN =	Surface =	NB GPU =	Into =	Ligne \Xi	NB GPU =	Into =	Point	NB GPU =	Into =	Libellé
01	00	001	symbole	326487	autre	symbole	28 391		symbole	21 706		Espace boisé classé
01	00	002	alternatif	0		alternatif	0		altematif	0		Espace boisé classé
01	01	001	sous-code 00	91713	autre	sous-code 00	19 289		sous-code 00	5 996		Espace boisé classé à protéger ou conserver
01	01	002	alternatif	0		alternatif	0		altematif	0		Espace boisé classé à protéger ou conserver
01	02	001	sous-code 00	1216	autre	sous-code 00	642		sous-code 00	43		Espace boisé classé à créer
01	02	002	<u>alternatif</u>	0		<u>alternatif</u>	0		<u>alternatif</u>	0		Espace boisé classé à créer
01	03	001	symbole	5094	à faire	symbole	95		symbole	16		Espace boisé classé significatif au titre de la loi littoral
01	03	002	alternatif	0		<u>alternatif</u>	0		<u>alternatif</u>	0		Espace boisé classé significatif au titre de la loi littoral
02	00	001	symbole	574577	autre	symbole	15 481		symbole	6 037		Limitations de la constructibilité pour des raisons environr
02	00	110	alternatif	0		alternatif	0		alternatif	0		Limitations de la constructibilité pour des raisons environr
02	00	120	alternatif	0		alternatif	0		altematif	0		Limitations de la constructibilité pour des raisons environr
02	00	140	<u>alternatif</u>	0		<u>alternatif</u>	0		<u>alternatif</u>	0		Limitations de la constructibilité pour des raisons environr
02	00	160	<u>alternatif</u>	0		alternatif	0		<u>alternatif</u>	0		Limitations de la constructibilité pour des raisons environr
02	00	200	altematif	0		altematif	0		alternatif	0		Limitations de la constructibilité pour des raisons environr
02	01	001	symbole	83476	autre	symbole	2 482		symbole	1 683		Secteur avec interdiction de constructibilité pour des raisc
02	01	110	<u>alternatif</u>	0		<u>alternatif</u>	0		<u>alternatif</u>	0		Secteur avec interdiction de constructibilité pour des raisc
02	01	120	<u>alternatif</u>	0		<u>alternatif</u>	0		<u>alternatif</u>	0		Secteur avec interdiction de constructibilité pour des raisc
02	01	140	<u>alternatif</u>	0		<u>alternatif</u>	0		<u>alternatif</u>	0		Secteur avec interdiction de constructibilité pour des raiso
02	01	160	<u>alternatif</u>	0		<u>alternatif</u>	0		<u>alternatif</u>	0		Secteur avec interdiction de constructibilité pour des raiso
02	01	200	alternatif	0		alternatif	0		alternatif	0		Secteur avec interdiction de constructibilité pour des raisc
02	02	001	symbole	329129	autre	symbole	5 489		symbole	1 326		Secteur avec conditions spéciales de constructibilité pour

Questions / débats

- Actuellement, seule la bibliothèque de symboles réalisée sous ArcGIS est à jour des dernières évolutions du dictionnaire de symbole du SG5.
- Les prescriptions et périmètres d'information correspondant à des primitives graphiques (linéaire ou ponctuelle) non justifiées portent actuellement une symbolisation par défaut dans le GPU.

Décision / Actions

- le GT DDU acte le principe de suppression des symboles correspondant à des primitives graphiques non justifiées. Leur liste sera établie (A. Vaillier avec N. Kulpinski, puis relecture du GT DDU)
- prochaine réunion SG5 prévue le 12 juin à 9h30 (N. Kulpinski)

5. Avancement du SG6 "Structuration du règlement d'urbanisme"

Par A. Alarcon - cf présentation.

A. Alarcon du département normalisation de l'IGN est la nouvelle animatrice du SG6.

Le projet de standard "Structuration du règlement d'urbanisme" (SRU) vise à permettre à un logiciel d'extraire et exploiter les informations d'un règlement d'urbanisme. Le premier niveau répond au besoin de présentation des informations structurées par blocs de texte et illustrations pour la consultation du règlement. Le deuxième niveau vise l'extraction des règles d'urbanisme (ex : marge de recul) et de leurs paramètres (ex : 10m).

La démarche de structuration du règlement d'urbanisme ne sera pas obligatoire et ne se substituera pas à la dématérialisation du règlement au format pdf.

Le standard SRU de niveau 1 v2022-10 a été validé par la Commission des standards du CNIG.

Une web application a été développée par l'IGN dans le cadre de la convention portant sur le projet GPU.

Le SG6 élabore actuellement le <u>projet de standard SRU de niveau 2</u> qui structure les règles d'urbanisme. Ce modèle s'appuie sur celui du niveau 1 en complétant la classe CONTENU et en modélisant les règles d'urbanisme par un enchaînement de conditions qui entraînent des contraintes (voire des possibilités) d'urbanisme. Le projet est porté par le <u>Github SRU</u>.

A. Moriceau (Sogefi) réalise une preuve de concept sur le standard SRU de niveau 1 dans l'idée d'illustrer

02/04/25 5 / 8

les cas d'usage.

Le standard SRU niv.1 gagnerait à être reformaté en harmonisation avec SRU niv. 2 et les autres standards d'urbanisme.

Le SG6 s'est réuni le 7 février sous la nouvelle animation de A. Alarcon.

La réunion a permis de passer en revue quelques issues mais la plupart avaient été traitées par A. Lenain.

Certaines issues concernant des cas d'usage pourront difficilement être traitées en l'absence de Buildrz.

A. Alarcon dresse le contexte et le constat à sa prise d'animation du sous-groupe :

- La convention applicative GPU-DHUP établissant les évolutions du GPU sur l'année est en cours de rédaction et attendue pour le deuxième trimestre 2025.
- DHUP a rappelé que les PLU devront intégrer l'effort de réduction de consommation d'espace prévu par la loi Climat et Résilience avant février 2028. Remarque : la très récente proposition de loi <u>TRACE</u> (trajectoire de réduction de l'artificialisation concertée avec les élus) votée le 18 mars au Sénat propose de décaler cette échéance à 2029 pour les PLU.
- Le standard SRU niveau 2 est presque finalisé et se fixer une échéance permettra de ne pas tomber dans le travers de toujours vouloir le rendre perfectible aux dépens de la mise en application.
- Les collectivités se sont peu emparées du sujet, y compris pour le niveau 1

En conséquence, DHUP souhaite l'élaboration d'un bilan et d'une feuille de route pour retracer les activités du SG6 depuis sa création et pour jalonner les prochaines étapes.

Si le standard SRU (niveaux 1 et 2) n'a pas vocation à devenir obligatoire à proche échéance, les participants du SG6 sont d'avis qu'il serait souhaitable que des collectivités montent en compétence à minima sur le niveau 1, également avec les éléments essentiels du niveau 2.

La feuille de route permettra d'arrêter les orientations relatives aux premières implémentations du standard SRU sur le GPU. Sa <u>rédaction a été initiée</u> et sera passée en revue lors de la prochaine réunion du SG6.

Elle pourrait également prévoir un appel aux collectivités pour une phase de tests sur l'implémentation de la structuration de niveau 1 et 2.

L'IA a été évoquée comme piste à explorer pour d'une part optimiser le processus de saisie, et d'autre part fournir des ressources d'exploitation du règlement structuré suivant le niveau 2.

N. Kulpinski indique que Marseille Provence Métropole teste un agent conversationnel (chatbot) sur ses PLUi. Il s'appuiera sur le standard SRU de niveau 1 dans un premier temps, puis sur le niveau 2. Des étudiants d'une école sur le numérique pourraient y travailler.

Pour présenter et promouvoir la démarche de structuration du règlement d'urbanisme, A. Moriceau et N. Kulpinski prévoient d'animer un atelier aux Geodatadays de septembre 2025 à Marseille, avec un appui de l'IGN et du CNIG.

Décision / Actions

- rédaction de la feuille de route (A. Alarcon avec le SG6)
- reformatage du document SRU niveau 1 en harmonisation de forme avec SRU niveau 2 (A. Gallais)
- prochaine réunion SG6 prévue le 3 avril (A. Alarcon)

6. Maintenance évolutive des géostandards

Par A. Gallais, cf <u>présentation</u> (page 34 et suivantes)

Les participants au GT CNIG DDU sont engagés à créer leur compte Github et à s'abonner aux issues du Github DDU en cochant « all activities ». Le répertoire Standard du Github stocke :

- la version officielle en vigueur correspondant à celle publiée sur le site du CNIG
- la version courante du projet de révision de standard PLU/CC, avec le tableau de suivi des évolutions.
- les <u>versions antérieures</u> des standards.

La révision des standards d'urbanisme sera présentée à la commission des standards du 12 juin 2025. La version majeure v2024 étant maintenue, il s'agira de la version mineure 2024 rev. 2025-06.

02/04/25 6 / 8

6.1 Standard PLU / CC

#15 Règle de numérisation pour une PSC ou INFO qui s'applique à tout le document d'urbanisme

Il est régulièrement recommandé de ne pas numériser les objets s'appliquant à l'ensemble du document d'urbanisme mais le standard ne le prescrit pas. Des utilisateurs préfèrent les voir numérisés afin qu'ils remontent à une interrogation à la parcelle dans les systèmes ADS.

A. Gallais suggère une solution consistant à indiquer dans la liste des annexes, devant alors être restructurée à cet effet, si l'objet couvre ou pas l'intégralité du document d'urbanisme.

L'issue est « en cours ».

#16 Versement d'un PVAP.

A la demande de Reims Métropole, A. Gallais a refait dans l'issue le point sur l'avancement de ce chantier actuellement suspendu (cf. compte-rendus des GT DDU des 14 décembre 2023, 14 mars et 20 juin 2024).

En attendant l'élaboration du standard correspondant, E. Henrot recommande la conservation du projet géomatique ayant permis d'élaborer le PVAP. L'issue peut être fermée.

#17 Carte de préfiguration des zones exposées au recul du trait de côte

Cette issue est créée en séance suite au rappel de A. Vaillier sur le fait que le GPU est destinée à intégrer ces cartes de préfiguration. Certaines sont d'ailleurs en cours de validation.

A ce stade, l'issue rappelle le contexte législatif et réglementaire en s'appuyant sur une <u>note de synthèse du Cerema</u>. L'information est bien distincte et anticipe si nécessaire les prescriptions 54-01 et 54-02 relatives aux zones exposées au recul du trait de côte à 30 et 100 ans.

Le GT DDU s'oriente vers l'utilisation d'un code de périmètre d'information.

L'issue est en cours. La décision devra être intégrée dans le standard PLU/CC 2024 rev. 2025-06.

6.2 Standard PSMV

Le <u>projet de révision du standard PSMV</u> prend en compte les corrections portant sur la désignation et l'exemple de nommage des fichiers d'OAP page 31.

6.3 Standards SUP et SCOT

Les standards SUP et SCOT n'ont pas connu d'évolutions depuis le dernier GT CNIG DDU.

Des utilisateurs ont besoin d'un gabarit pour le standard SCOT v2024-04. [Hors réunion : S. Besson a fourni cette ressource]

Questions / débats

- Pour renforcer l'exigence du respect du modèle de données, il convient d'intégrer un encart dans le standard PLU/CC pour rappeler que la présence des attributs est obligatoire (qu'ils soient à renseignement obligatoire ou pas), à l'exception des attributs optionnels décrits au §5.2.
- La désignation des primitives graphiques autorisées suivant les codes de prescription et de périmètres d'information pourra faire l'objet d'une annexe au standard PLU/CC

Décision / Actions

- publier le gabarit SCOT v2024-04 (A. Gallais)
- rappeler le statut obligatoire / optionnel des attributs au sein du standard PLU/CC (A. Gallais)
- traiter les issues d'ici la prochaine commission des standards pour les intégrer dans révision 2025-06
- présenter les projets de révision des standards à la commission des standard du 12 juin 2025 (A. Gallais)

02/04/25 7 / 8

7. Liens utiles

- <u>Page CNIG</u>: Ressources Dématérialisation Documents d'Urbanisme
- Page CNIG: GT DDU
- Version courante du projet de révision de standard PLU/CC
- <u>Github **GT DDU** et PLU</u> <u>Github Carte communale</u> <u>Github SCOT</u> <u>Github PSMV</u>
- Github SG3 SUP
- Github SG5 Symbolisation
- Github SG6 Structuration du règlement d'urbanisme
- Page CNIG: SG6 Structuration du règlement d'urbanisme
- Géoportail de l'urbanisme
- DOCURBA



02/04/25 8 / 8